

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 28 ET 29 AVRIL 2022

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**CUNVINZIONI DI FINANZIAMENTU CÙ A CUMUNA
D'AUCCIANI PÀ A RIALIZAZIONI DI U PRUGHJETTU
D'ASSESTU DI A TRAVERSA D'AUCCIANI NANTU À
L'ANZIANA RD 29**

**CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNE
D'AUCCIANI POUR LA RÉALISATION DU PROJET
D'AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE D'AUCCIANI SUR
L'EX. RD 29**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

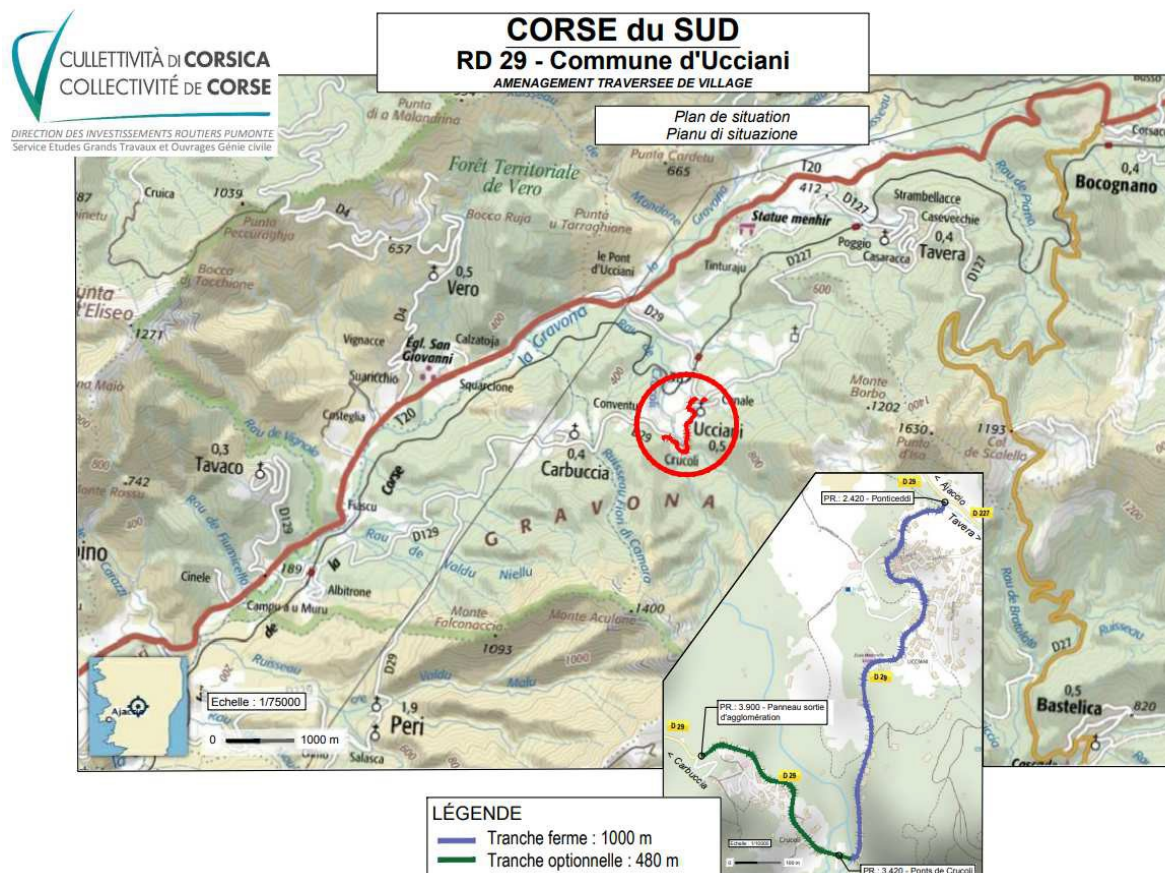
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le présent rapport relatif à la convention de financement avec la commune d'Aucciani pour la réalisation du projet d'aménagement de l'ex. RD 29 en traversée de la commune d'Aucciani.

I - CONTEXTE

L'ex. RD 29 assure la desserte du village d'Aucciani. Elle représente un axe du réseau routier du Pumontu permettant la desserte des villages de la haute vallée de la Gravona. Elle a ainsi un rôle de désenclavement.

La section étudiée de l'ex. RD 29 concerne la traversée de l'agglomération d'Aucciani sur 1,6 km.



II - PRESENTATION DE L'OPERATION

La chaussée actuelle est dans un état très dégradé : le corps de chaussée est dans un état de ruine, les parapets ne sont pas à hauteur réglementaire, le stationnement n'est pas hiérarchisé et il n'existe pas de cheminement piéton identifié.



Les objectifs de l'aménagement sont les suivants :

- diminuer la vitesse dans la traverse par la création de plateaux surélevés,
- dimensionner à l'échelle du trafic et remettre en état la chaussée,
- réaliser l'assainissement pluvial,
- créer des dispositifs de sécurité conformes à la réglementation,
- intégrer les travaux du réseau gravitaire d'eaux usées (financés à 100 % par la commune).

L'aménagement de la traverse débute du pont de Ponticeddu au niveau du carrefour ex. RD 227 / ex. RD 29 et s'étend sur 1,6 km.

La chaussée sera calibrée à 5 m minimum (sauf impossibilité technique par la présence de bâtis existants). La structure de chaussée sera reprise en intégralité (couche de base en GNT et couche de roulement).

L'hydraulique sera traité sur l'ensemble du tracé par la création de fossés en béton, la reprise d'ouvrages existants et la création de cunettes bétons. Les traversées hydrauliques existantes seront conservées et requalifiées.

Des bordures A2 et T2 seront disposées en bord de chaussée pour hiérarchiser le cheminement piétons quand les largeurs disponibles le permettent.

Quatre plateaux surélevés seront implantés sur l'ensemble de l'aménagement pour réduire les vitesses pratiquées.

Les parapets seront repris à hauteur réglementaire dans le cas où le risque de chute est avéré.

Le réseau d'assainissement des eaux usées sera repris intégralement sur la traversée par la mise en place de canalisations en gravitaire.

Des murs de soutènement seront réalisés.

Le plan de l'aménagement est joint en annexe au présent rapport.

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à **2 090 300 € TTC** arrondis, décomposé comme suit :

Lot 1 - VRD :

TRAVAUX	MONTANT HT
Prix Généraux	57 500 €
Travaux préparatoires	81 531,55 €
Terrassement	196 744,76 €
Travaux de chaussée accotements	292 448,60 €
Assainissement pluvial	255 720 €
Murets clôtures	239 543 €
Murs de soutènement	332 323,72 €
Réseaux divers	166 000,67 €
Divers	35 266 €
TOTAL HT	1 657 078,29 €
TOTAL TTC	1 822 786,12 €

Lot 2 - Enrobé :

TRAVAUX	MONTANT HT
Prix Généraux	8 000 €
Enrobé	200 859,20 €
TOTAL HT	208 859,20 €
TOTAL TTC	229 745,12 €

Lot 3 - Signalisation :

TRAVAUX	MONTANT HT
Prix Généraux	6 500 €
Signalisation verticale	7 540 €
Signalisation horizontale	20 291,14 €

TOTAL HT	34 331,14 €
TOTAL TTC	37 764,25 €

Une affectation d'un montant de 1 660 000 € est prévue pour l'opération 1121M012 - Aménagement de la traverse d'Aucciani.

Une affectation complémentaire d'un montant de 430 300 € est donc nécessaire au financement de cette opération.

III. FINANCEMENT

En application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, au vu de la population de la commune et de son degré d'effort fiscal, il est proposé une participation communale à hauteur de 5 % sur l'ensemble de l'opération, à l'exclusion des travaux sur la chaussée et de signalisation, qui seront intégralement financés par la Collectivité de Corse.

En conclusion, il vous est proposé :

1) D'APPROUVER le principe et les caractéristiques principales du projet d'aménagement de l'ex. Route Départementale 29 pour l'aménagement de la traversée d'Aucciani en application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération tels que joint en annexe, ainsi que son financement tel que décrit dans le présent rapport, pour un montant total de **2 090 300 € TTC**,

2) D'APPROUVER la répartition financière suivante en ce qui concerne l'opération :

Collectivité de Corse :	1 161 248,11 € HT
Commune d'Aucciani :	121 631,94 € HT

3) D'APPROUVER l'affectation complémentaire d'un montant de 430 300 € sur l'opération 1121M012 - Aménagement de la traverse d'Aucciani,

4) D'AUTORISER le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention d'entretien et de financement avec la commune d'Aucciani, telle que jointe en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.